

## DIRECTION DU PROTOCOLE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

### 9<sup>es</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée

**Cahier des charges - Contribution des collectivités territoriales :  
Exposition culturelle et artistique - Samedi 24 octobre 2026 - Palais des Festivals et des Congrès**

En marge de la séance plénière programmée dans le Salon des Ambassadeurs du Palais des Festivals, le samedi 24 octobre 2026 dans la matinée, chaque collectivité territoriale est invitée à présenter des objets ou documents illustrant son patrimoine culturel, artistique et historique.

- **Objectif**

Mettre en valeur la richesse et la diversité culturelle des territoires français et étrangers auprès du public, à travers une sélection d'objets représentatifs et de documents explicatifs.

- **Type d'objets attendus**

Objets artistiques, artisanaux, symboliques ou culturels de la collectivité.

Œuvres originales ou reproductions (peintures, sculptures, artisanat local, etc.).

Documents explicatifs : brochures, flyers, livres, cartes postales ou dossiers présentant la collectivité

Les objets doivent pouvoir être exposés dans un espace commun sans risque pour le public.

- **Quantités et taille**

Chaque collectivité peut proposer jusqu'à 5 objets maximum.

Taille maximale : 1 m<sup>3</sup> par CT

- **Stand**

Une table sera mise à disposition de chaque collectivité pour présenter ses objets et documents.

Chaque collectivité pourra organiser son espace à sa convenance, dans la limite de l'espace disponible.

- **Modalités d'apport**

Deux possibilités :

- Apporter sur place : les objets et documents sont transportés par la collectivité le jour de l'installation et remis dès l'arrivée de la délégation aux organisateurs (Protocole de la Ville de Cannes)
- Envoi préalable : uniquement si les objets peuvent supporter le transport et l'emballage.

- **Envois**

Les objets envoyés doivent être soigneusement emballés pour garantir leur intégrité.

Adresse d'envoi :

*Direction du Protocole et du Développement international*

*Hôtel de Ville*

*CS 30140*

*06406 Cannes Cedex*

*FRANCE*

Date limite de réception : 19 octobre 2026.  
Tout objet reçu après cette date pourrait ne pas être exposé.

Les frais d'envois seront pris en charge par les collectivités.

- **Informations à transmettre**

Chaque contribution d'objet devra être accompagnée d'un court descriptif, en français et en japonais, comprenant :

- Le nom de l'objet
- Son origine et sa signification culturelle ou historique
- Les consignes spécifiques éventuelles de manipulation ou d'exposition

Concernant les autres contributions de promotion des collectivités (notamment toute documentation), il conviendra de fournir la liste des documents transmis pour être exposés et leur usage prévu (distribution ou consultation sur place)

- **Contact**

Pour toute question ou précision, merci de contacter :

Amélie DELMAS  
Direction du Protocole et du Développement international Ville de Cannes  
[amelie.delmas@ville-cannes.fr](mailto:amelie.delmas@ville-cannes.fr)  
+33 4 97 06 40 34

&

Tiffany MIQUEL  
[tiffany.miquel@ville-cannes.fr](mailto:tiffany.miquel@ville-cannes.fr)  
+33 4 97 06 40 65